Que 3 ans de prison pour l'Afghan de Périgueux ? Bourrez-vous la gueule après avoir tué votre cambrioleur !

écrit par Christine Tasin | 19 août 2018

Je ne vois pas comment expliquer qu'un homme – en situation irrégulière… – qui poignarde 4 personnes n'écope que de 4 ans de prison dont un avec sursis. Autrement dit il est dehors dans 6 mois. Ah ! J'oubliais, il est interdit de séjour… ~~en France~~, en Dordogne pendant 5 ans. Et il avait déjà été impliqué dans une bagarre (au couteau ?) en février. Et il a poignardé 4 hommes qui avaient osé s'interposer alors qu'il importunait des jeunes filles… Le harcèlement que punit Schiappa ne concerne pas les clandestins, apparemment… Va comprendre, Charles.

Jugé vendredi en comparution immédiate, le jeune homme avait agressé et blessé quatre personnes avec un couteau de cuisine à Périgueux lundi.

Le jeune homme de 19 ans qui a agressé, et blessé, quatre personnes à Périgueux lundi a été condamné à 4 ans de prison, dont un avec sursis, pour « violences aggravées » par le tribunal de Périgueux (Dordogne), rapporte France Bleu Périgord. Il est également interdit de séjour en Dordogne pendant cinq ans.

Lundi, alcoolisé, ce jeune demandeur d'asile afghan avait agressé et poignardé quatre hommes, deux ambulanciers et deux habitants du quartier de la rue Victor-Hugo, qui s'étaient interposés alors qu'il importunait un groupe de jeunes filles. Les quatre hommes avaient été légèrement blessés, dont un requérant une ITT de 15 jours.

Face au juge, le jeune homme a confirmé avoir bu une bouteille de whisky avec son cousin durant la journée et assure n'avoir aucun souvenir de l'altercation, précise France Bleu Périgord. En février, il avait déjà fait l'objet d'une main courante à la suite d'une bagarre durant laquelle il aurait également été alcoolisé.

http://www.leparisien.fr/faits-divers/attaque-au-couteau-a-perigueux-quatre-ans-de-prison-dont-un-avec-sursis-pour-l-agresseur-18-08-2018-7856523.php

On notera la mansuétude-dhimmitude du journaleux du *Parisien* : « jeune homme » (et non agresseur), on ne parle de son origine que plus bas ; « jeune demandeur d'asile afghan » surtout pas *migrant* et encore moins *clandestin*… Un demandeur d'asile qui fuirait les Talibans afghans en jouant du couteau ? Mon oeil !

Mais le pire de tout, c'est la mansuétude du juge…

Je ne vois que deux explications possibles :

-le juge est un juge du mur des cons, absolvant par principe de tous leurs crimes les étrangers.

-le juge l'a jugé irresponsable à cause de son état fort alcoolisé.

Cela me donne une idée. Si un jour vous tuez votre cambrioleur, avant d'appeler la police, avalez dare-dare une bouteille de whisky ou de bon Bourgogne… Votre avocat pourra plaider la faute à pas-de-chance, votre cambrioleur étant arrivé juste une nuit de déprime où, perclus de solitude (ou de déprime, à vous de voir) vous aviez descendu une bouteille (seul ou avec votre alter ego qui devra également s'alcooliser pour la vraisemblance) et où vous ne saviez plus ce que vous faisiez. Dans cet état anormal, vous n'avez pas pu voir et savoir si, en sortant le fusil de chasse du grand-père, vous usiez d'une riposte proportionnée…

Et hop ! Au lieu de vous prendre 10 années de prison dans la tronche, comme le cafetier de Lavaur qui avait tué son cambrioleur….

http://resistancerepublicaine.com/2016/12/10/lavaur-10-ans-de-prison-la-justice-durvoas-condamne-la-legitime-defense-et-absout-les-delinquants/

3 ou 4 ans, et peut-être même que du sursis ?

Pensez-y. A côté de l’arme fatale, sur votre table de nuit, la bouteille de whisky… retenue apparemment par la justice comme circonstance atténuante…